

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Faciliter l'emploi dans les territoires grâce à une orientation éclairée	J400

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment les articles L6111-3, L6111-5, L6111-6, L6121-1 et suivants, L6241-5 et notamment son 11°R6123-3-2, R.6241-23,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1^{er} octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de relance,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant les modifications des règlements d'intervention relatif aux dispositifs « Labellisation et promotion des initiatives des territoires »,
- VU** la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant les modifications des règlements d'intervention relatif aux dispositifs « Labellisation et promotion des initiatives des territoires », Fonds Territorial EFOP et de l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant la conventions-type de soutien à l'organisation de salons et forums d'orientation aux organismes publics et aux organismes privés,
- VU** le PACTE régional 2019-2022 d'investissement dans les compétences entre la Région Pays de la Loire et l'Etat signé le 18 février 2019 et ses avenants dont sa prolongation pour 2023,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Schéma régional des formations sanitaires et social 2023-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 octobre 2023 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP),
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Faciliter l'emploi dans les territoires grâce à une orientation éclairée ».

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 210 000 € pour le versement des subventions aux établissements de formation supports à l'organisation de la compétition, pour l'organisation des finales régionales sur site unique de la 48ème édition de la compétition des métiers Worldskills en Pays de la Loire

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 390 € sur une dépense subventionnable de 780 € TTC au Collège République à Cholet pour lever les freins à la mobilité des élèves en les accompagnant dans la découverte des secteurs d'activités en lien avec des lycées publics du bassin choletais

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante.

D'ATTRIBUER
une subvention d'un montant de 2 075 € sur une dépense subventionnable de 25 100 € TTC à la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, pour l'organisation de la 4ème édition du forum des métiers et des formations à Mamers,

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante.

D'ATTRIBUER
une subvention d'un montant de 5 000 € sur une dépense subventionnable de 11 184 € TTC à la Communauté de communes du Pays de Craon, pour le déploiement du projet intitulé « Ose ton avenir »,

D'AFFECTER
l'autorisation d'engagement correspondante.

D'ATTRIBUER
une subvention d'un montant de 5 000 € sur une dépense subventionnable de 12 000 € TTC à l'Association Avenir, pour l'organisation du forum de Saumur,

D'AFFECTER
l'autorisation d'engagement correspondante.

D'ATTRIBUER
une subvention d'un montant de 5 000 € sur une dépense subventionnable de 90 000 € TTC à la CCI du Maine-et-Loire", pour l'organisation de la Nuit de l'Orientation 2025 et du Mois de la Découverte des Métiers 2024

D'AFFECTER
l'autorisation d'engagement correspondante,

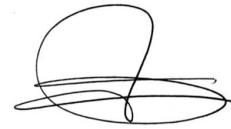
D'APPROUVER
la labellisation des structures présentée en annexe 1,

D'INTEGRER
ces structures à la liste des organismes participant au Service public de l'orientation tout au long de la vie mentionnés au 11°de l'article L.624-5 du Code du Travail,

D'ATTRIBUER
une subvention d'un montant de 2 609 € sur une dépense subventionnable de 5 218 € TTC à la Communauté de communes sarthoise « LBN communauté », pour l'organisation de la 1ère édition du forum de découverte des métiers par le geste « Vivez les métiers »,

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO.

REÇU le 27/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs